



COMITÉ DE VIGILANCE
LIEU D'ENFOUISSEMENT DE SAINTE-SOPHIE

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION
DU 6 JUIN 2013

L'art de bâtir des ponts

transfertconsult.ca

MONTREAL - QUEBEC - SAGUENAY - SHERBROOKE

Table des matières

1	ACCUEIL DES PARTICIPANTS.....	1
2	ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.....	1
3	APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU 18 AVRIL 2013.....	1
4	APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL 2012	1
5	TRAVAUX EN COURS AU SITE	2
6	ACTIONS DE SUIVI.....	5
6.1	Recrutement d'un nouveau représentant du voisinage	5
6.2	Négociations en vue d'acquérir RCI Environnement.....	5
6.3	Demande de certificat d'autorisation	6
6.4	Demande de modification aux décrets	6
6.5	Traitement des eaux de lixiviation	6
7	RAPPORT D'ACTIVITÉS	8
7.1	Registre des plaintes.....	8
8	DIVERS	8
9	PROCHAINE RÉUNION	9

Liste des annexes

- Annexe 1 Liste des présences
- Annexe 2 Ordre du jour
- Annexe 3 Photographies des travaux au site
- Annexe 4 Essai-pilote de traitement des eaux de lixiviation

Les annexes sont présentées dans un document joint.

1 ACCUEIL DES PARTICIPANTS

Au nom de Waste Management (WM), M. Hugues Vincelette, coordonnateur des relations communautaires, souhaite la bienvenue aux participants et les remercie de s'être déplacés pour cette réunion du Comité de vigilance.

La liste des présences se trouve à l'Annexe 1.

2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est présenté pour son adoption.

M. Vincelette indique qu'il souhaiterait faire le suivi de la visite du lieu d'enfouissement de Saint-Nicéphore dans le point Divers de la rencontre

L'ordre du jour est ainsi accepté par les participants et figure à l'Annexe 2.

3 APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU 18 AVRIL 2013

Certaines coquilles sont signalées dans le dernier compte rendu du Comité de vigilance :

- À la page 2 du compte rendu, il manque le terme Faune au nom du Ministère
- À la page 12 du compte rendu, l'intervention a été faite par Mme Joyal et non Mme Blanchette ;
- Dans la liste des présences, le représentant de la MRC Rivière-du-Nord doit être ajusté pour Éric Brunet et il est mentionné que Mme Mélançon était absente alors que Mme Bazusky était présente ;

Le compte rendu de la réunion du 18 avril 2013 est adopté à l'unanimité.

ACTION DE SUIVI :

- Rectifier le tableau des présences des annexes au compte rendu du 18 avril 2013 ;
- Rectifier le compte rendu du 18 avril 2013.

4 APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL 2012

Le rapport annuel 2012 est adopté à l'unanimité. M. Vincelette explique qu'il sera diffusé par courrier à une liste de contacts intéressés. M. Berthiaume sera convié à signer les lettres qui accompagnent ces envois. Un envoi sera également fait aux médias, et un communiqué de presse sera émis.

ACTION DE SUIVI :

- Faire le suivi de l'envoi du rapport annuel 2012.

5 TRAVAUX EN COURS AU SITE

M. Ghislain Lacombe, directeur de l'ingénierie et de l'environnement chez WM, présente quelques photographies des travaux d'excavation des cellules de la zone 5B, présentement en cours au lieu d'enfouissement de Sainte-Sophie. Les photographies sont présentées à l'Annexe 3.

Les questions et commentaires suivants sont soulevés :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Quelle capacité d'enfouissement représente un volume de cellule de 1 000 000 m³?</i>	M. Lacombe répond que le rapport est d'environ 1 pour 1, ce qui signifie que la cellule pourra accueillir 1 million de tonnes de matières résiduelles.
<i>Quelle profondeur ont ces cellules ?</i>	M. Lacombe indique que les cellules ont entre six et huit mètres de profondeur, soit 20 à 25 pieds, depuis le niveau de sol naturel.
<i>Quelle hauteur ont ces cellules ?</i>	M. Lacombe explique que la hauteur est déterminée par la façon de combler les cellules. Ainsi, au fur et à mesure de l'enfouissement, les cellules sont formées en gardant une pente de 30 % à partir du périmètre de base. Cependant, WM ne peut pas poursuivre indéfiniment cette formation en pyramide, et aménage à un moment donné un plateau pour pouvoir procéder au recouvrement journalier.
<i>Ce plateau est-il moins haut que la limite fixée, par rapport au niveau de la mer</i>	M. Lacombe confirme que le plateau final aura une hauteur inférieure à la limite fixée. Cette limite correspond à une élévation de 108 mètres par rapport au niveau de la mer. Considérant que le niveau du sol du lieu d'enfouissement se situe à 73 mètres au-dessus de la mer, il s'agit donc d'une hauteur de 35 mètres.

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Quand commencerez-vous à exploiter ces nouvelles cellules ?</i>	M. Mercier explique qu'il ne dispose pas de données précises, car cela dépendra des tonnages de matières résiduelles reçus. Il estime cependant que cela devrait débuter dans les premières semaines du printemps 2014.
<i>Êtes-vous en train de changer le système d'aspiration du biogaz ?</i>	M. Lacombe répond que WM ne change pas ce système, mais le prolonge.
<i>La puissance de captage du biogaz a-t-elle une limite ?</i>	M. Lacombe explique que WM a procédé à des calculs préliminaires pour évaluer la puissance de captage (vacuum) nécessaire au point le plus loin du lieu d'enfouissement. Il s'agit de déterminer si le système d'aspiration est suffisamment puissant pour fonctionner dans les futures cellules d'enfouissement.
<i>Le nouveau collecteur de biogaz a-t-il un diamètre de 2 pieds ?</i>	M. Lacombe indique que, depuis l'aménagement des cellules de la zone 4, le nouveau collecteur a un diamètre plus grand, soit 24 pouces au lieu de 16 pouces.
<i>Quel âge a la zone 2A?</i>	<p>M. Lacombe indique que la zone 2A a été aménagée dans les années 1990-2000. Elle était déjà en exploitation lorsque WM a pris la gestion du lieu d'enfouissement.</p> <p>M. Lacombe explique que le biogaz peut-être produit pendant plusieurs années après la fermeture d'une cellule. M. Lacombe a observé qu'il y avait un besoin de captage plus important, mais le système était à son plein potentiel, du fait de l'usure des installations, dont l'écrasement des puits de captage lors du tassement des matières. M. Lacombe a donc travaillé à refaire le réseau au complet dans cette zone. Les anciens puits vont rester en place, mais 75 nouveaux puits seront installés, avec une profondeur de 15 m.</p>
<i>Devrez-vous à nouveau procéder au changement complet du réseau dans quelques années ?</i>	M. Lacombe explique que les installations qui sont actuellement mises en place vont être plus durables, car la conception des réseaux de captage a beaucoup changé par rapport au passé. WM utilise les mêmes matériaux, mais leurs dimensions et leur construction sont différentes.

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Ces travaux de reconstruction du réseau de captage se feront-ils cet été ?</i>	M. Lacombe précise que ces travaux ont déjà commencé et qu'ils se poursuivront cet été.
<i>Si WM ne reconstruisait pas ce réseau, quelles en seraient les conséquences ?</i>	M. Lacombe explique qu'il y aurait certainement plus d'épisodes d'odeurs à cause de fuites de biogaz. Il mentionne que la production de ce biogaz crée une pression dans la masse de déchets, ce qui entraîne des risques de migration du gaz, il est donc important que la pression soit libérée.
<i>Combien de temps s'écoule-t-il entre le moment où vous creusez un trou pour installer un puits et le moment où le trou est refermé ?</i>	M. Lacombe explique que les techniciens installent tous les collecteurs, branchent le système de captage (vacuum) puis l'entrepreneur commence à forer. Celui-ci est obligé de finir son puits avant la fin de la journée pour terminer sa tâche et éviter émission de biogaz. Le raccordement du puits au réseau a donc lieu dans la même journée.
<i>Les pompes de captage du biogaz sont-elles des pompes électriques ?</i>	M. Lacombe confirme que les pompes sont électriques, et qu'un réseau électrique souterrain est installé sur le site.
<i>WM a-t-elle également un réseau de capteurs de biogaz électriques ?</i>	M. Lacombe explique que WM ne dispose pas de tels capteurs, car les techniciens ont acquis, par expérience, les connaissances nécessaires à vérifier et contrôler le débit à chaque puits.

ACTION DE SUIVI :

- Faire état de l'avancement de l'exploitation des cellules à la rencontre de septembre, notamment en mentionnant si les nouvelles cellules sont désormais exploitées.

6 ACTIONS DE SUIVI

6.1 RECRUTEMENT D'UN NOUVEAU REPRESENTANT DU VOISINAGE

M. Vincelette rappelle que, suite au départ de Mme Borriss du Comité de vigilance, WM a relancé le recrutement d'un nouveau représentant du voisinage, avec la collaboration de M. Berthiaume. Ce dernier indique ne pas avoir recruté de nouveau membre. M. Vincelette propose alors d'intégrer un appel à candidature lors de la prochaine alerte odeurs. Les membres du Comité sont d'accord avec cette proposition, mais suggèrent de faire un appel distinct d'une alerte odeur.

ACTION DE SUIVI :

- Faire un appel à candidature via le système d'alerte odeurs.

Les questions suivantes sont soulevées :

Questions ou commentaires	Réponses
Comme les activités au site se déroulent sans incident, la motivation à participer au Comité n'est pas forte.	
<i>Combien envoyez-vous d'alertes odeurs par été ?</i>	M. Vincelette indique que le nombre d'alertes envoyées est variable d'un été à l'autre. Cependant, considérant que WM va creuser des tranchées, des alertes devraient être envoyées prochainement.
<i>Qu'est-ce exactement qu'une alerte odeur ?</i>	M. Vincelette explique qu'une alerte odeurs est un message téléphonique préventif, distribué par message vocal automatisé aux voisins, par télécopieur aux municipalités de Sainte-Anne-des-Plaines, de Sainte-Sophie, au Ministère de l'Environnement (MDDEFP). Les membres du comité de vigilance reçoivent également un courriel les informant que le site internet a été modifié en conséquence.

6.2 NEGOCIATIONS EN VUE D'ACQUERIR RCI ENVIRONNEMENT

M. Vincelette annonce qu'il n'y a pas de nouveau développement dans les négociations entamées par WM pour acquérir RCI Environnement.

ACTION DE SUIVI :

- Faire le suivi des négociations en vue d'acquiescer RCI Environnement.

6.3 DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION

M. Lacombe rappelle que WM a déposé une demande de certificat d'autorisation pour utiliser certaines matières résiduelles comme matériau alternatif de recouvrement journalier. Il précise que la demande a été transmise au mois d'avril 2013, et que le Ministère indique que la réponse est donnée sous 75 jours à partir de la date de dépôt. La demande est donc encore en cours d'analyse par le Ministère.

ACTION DE SUIVI :

- Faire le suivi de la demande de certificat d'autorisation pour le recouvrement alternatif.

6.4 DEMANDE DE MODIFICATION AUX DECRETS

M. Lacombe explique qu'il n'y a pas eu de nouveau développement dans cette demande. Celle-ci est toujours en cours d'analyse par le Ministère. Elle date de plus d'un an maintenant.

ACTION DE SUIVI :

- Faire le suivi de la demande de modification aux décrets.

6.5 TRAITEMENT DES EAUX DE LIXIVIATION

M. Lacombe explique que WM met en place un essai-pilote pour 2013, pour évaluer la possibilité de traiter les eaux usées à même un équipement mobile, nommé Actiflo, installé sur le site.

M. Lacombe rappelle le cheminement actuel des eaux de lixiviation. Toutes ces eaux sont collectées, pompées et acheminées vers un bassin d'accumulation où l'eau est aérée, puis vers le réacteur biologique séquentiel (RBS) pour un traitement biologique. Le surnageant des eaux des bassins du RBS est envoyé aux bassins d'égalisation pour décanter pendant trois jours, ce qui permet aux dernières particules fines de tomber au fond du bassin. Enfin, les eaux sont envoyées vers le bassin de polissage où elles sont pompées vers la rivière Jourdain.

M. Lacombe rappelle que WM a installé des plateformes à géotubes pour traiter les boues de décantation des bassins d'égalisation. Ces boues sont pompées dans les sacs, la boue y est retenue tandis que l'eau en est évacuée. Le sac rempli à pleine capacité est gardé durant l'hiver. La période de gel et dégel permet en effet de faire sortir l'eau des boues, afin d'obtenir une

boue asséchée et plus maniable. Au printemps, les sacs sont ouverts, la boue y est ramassée, chargée sur des camions puis enfouie dans les cellules du site.

M. Lacombe explique que le projet pilote vise à optimiser le traitement des eaux de lixiviation. La présentation de M. Lacombe est présentée à l'Annexe 4.

Les questions suivantes sont soulevées :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>WM ne disposait-elle pas déjà d'un déshydrateur ?</i>	M. Lacombe précise que WM utilise effectivement un déshydrateur de boues, mais uniquement pour les boues du RBS, pas pour celles des bassins.
<i>Les géotubes sont-ils réutilisables ?</i>	M. Lacombe explique que non, ces sacs ont une durée de vie d'un an. Après avoir été ouverts, ils constituent un déchet et sont enfouis au site.
<i>WM possède plusieurs lieux d'enfouissement en Amérique. Sont-ils interdépendants, vont-ils eux aussi adopter les pratiques que vous mettez en place ?</i>	M. Lacombe indique qu'il y a beaucoup d'échanges à l'interne chez WM. Il précise que les lieux d'enfouissement situés au Québec sont les plus avancés au niveau technique. Les normes étant plus sévères ici, WM Québec fait figure de précurseur et constitue une référence pour les autres installations. Par exemple, le Québec recevant de grandes quantités d'eau (neige, précipitations), le RBS du site de Sainte-Sophie a un grand débit comparé aux autres existants, pour pouvoir les gérer.
<i>Si je comprends bien, la qualité de l'environnement est plus encadrée au Québec qu'ailleurs en Amérique ?</i>	M. Lacombe indique que le traitement des eaux y est plus avancé qu'ailleurs.
<i>Si vous acquérez le lieu d'enfouissement de RCI Environnement, allez-vous y installer le même procédé ?</i>	M. Lacombe indique que cela reste à déterminer, car il ne connaît pas leur procédé actuel.
<i>Pourrons-nous visiter le site cet automne pour observer les travaux et l'essai pilote ?</i>	M. Lacombe indique qu'il n'y voit pas d'inconvénient, mais qu'il faudrait confirmer l'intérêt de la visite, car les travaux risquent d'être terminés.
<i>Quelle est la grosseur des géotubes ?</i>	M. Lacombe répond que les géotubes font 75 mètres de long par 25 mètres de large.

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Une fermentation a-t-elle lieu à l'intérieur ?</i>	M. Lacombe indique que non.
<i>Quelle est la texture de la boue à l'intérieur ?</i>	M. Lacombe explique que la boue ressemble à de la terre.
<i>Avez-vous annoncé ce projet au ministère ?</i>	M. Lacombe explique qu'il s'agit d'un essai-pilote. WM a donc informé le ministère de ce projet, en précisant de quoi il s'agissait, sa durée, ses justifications. Le MDDEFP encourage ces initiatives et a donc autorisé WM à aller de l'avant.
<i>Allez-vous transmettre les résultats de votre essai-pilote au Ministère ?</i>	M. Lacombe indique que si WM va de l'avant avec ce projet, il transmettra les résultats en détails pour obtenir un permis permanent. Par contre, si WM abandonne ce projet, elle n'a pas besoin de transmettre ces informations.

ACTION DE SUIVI :

- Partager les résultats de l'essai-pilote d'unité de traitement des eaux de lixiviation.
- Évaluer l'intérêt d'organiser une visite du lieu d'enfouissement à la prochaine rencontre.

7 RAPPORT D'ACTIVITÉS

7.1 REGISTRE DES PLAINTES

M. Simon Mercier indique que WM n'a pas reçu de nouvelles plaintes depuis septembre 2010.

8 DIVERS

M. Vincelette indique avoir demandé aux membres, dans le courriel de convocation, de manifester leur intérêt à visiter le lieu d'enfouissement de Saint-Nicéphore.

M. Proulx, M. Berthiaume et Mme Joyal se sont montrés intéressés. M. Vincelette offre donc d'organiser la visite le 20 juin 2013, vers 11 h. M. Vincelette fournira les informations pertinentes à leur venue. Il est proposé d'envoyer ces informations à tous les membres du Comité afin de permettre à tous de se rendre s'ils le désirent.

ACTION DE SUIVI :

- Envoyer à tous les membres les indications nécessaires à la visite du lieu d'enfouissement de Saint-Nicéphore le 20 juin 2013.

9 PROCHAINE RÉUNION

M. Vincelette remercie encore une fois les membres du Comité pour leur participation à la rencontre. Il est convenu que la prochaine rencontre du Comité de vigilance ait lieu le jeudi 19 septembre 2013, à compter de 19 h.

Les points de l'ordre du jour ayant tous été traités, la réunion s'est terminée à 20 h 10.

Élodie Rolland

Rapporteuse de la réunion